

Index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2026

Données 2024-2025

Objectifs de progression

Publication sur le site internet de Generix Group et sur la plateforme documentaire de la société (Sharepoint)

Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum	Objectifs de progression
1- Ecart de rémunération (en %)	27	40	- Poursuivre les actions visant à réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, en priorité dans les tranches d'âge où ils sont les plus significatifs ; - Améliorer le résultat de cet indicateur d'au moins 2 points dans le cadre de l'index 2027.
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	20	20	N/A
3- Ecart de taux de promotions (en %)	15	15	N/A
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non calculable	15	N/A
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10	- Maintien de la présence d'au moins deux femmes parmi les dix plus hautes rémunérations ; - Favoriser l'accès des femmes aux postes à fortes responsabilités et à haut niveau de rémunération dans une logique de progression durable de la représentation des femmes au sein des 10 plus hautes rémunérations
INDEX (sur 100 points)	75	100	85 points/100

Generix Group

Société par actions simplifiée / Capital social : 12 402 138,50 Euros / RCS Lille 377 619 150

TVA Intracommunautaire FR 88 377 619 150 / Code APE 5829C / 2 Rue des Peupliers – ARTEPARC Bât. A – 59810 LESQUIN

Tél. : +33 (0)3 20 41 48 00 – Fax : +33 (0)3 20 41 48 09.

www.generixgroup.com